

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT POUR LES AMÉNAGEMENTS DE VILLAGES

(dossiers déposés avant le 9 mars 2020)

DEMANDES DE SUBVENTIONS PRÉSENTÉES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CLASSIQUE

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT	TAUX DE SUBVEN- TION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
1) CAZALS Sécurisation et traitement de la structure de la passerelle – tranche 1 VIAM/00001836	158 505 €	80 000 €	78 505 €	54 %	<u>43 200 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 78 505 € HT pourrait être accordée à la commune.					
2) GIMAT Aménagement aux abords de la salle des fêtes VIAM/00001879	36 170 €	36 170 €	-	54 %	<u>19 531 €</u>
3) LAVIT DE LOMAGNE Création d'un parcours de valorisation du patrimoine culturel dans le village VIAM/00000944	9 048 €	9 048 €	-	18 %	<u>1 628 €</u>
4) MONTECH Aménagement de la cour de l'école et remise aux normes d'équipements pour l'accueil des élèves VIAM/00001958	43 726 €	43 726 €	-	12 %	<u>5 247 €</u>
5) NÈGREPELISSE Travaux de construction de passerelles pour accès à l'île de Nègrepelisse – tranche 1 VIAM/00001848	150 000 €	80 000 €	70 000 €	12 %	<u>9 600 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 70 000 € HT pourrait être accordée à la commune.					
6) SAINT NAUPHARY Sécurisation des abords de l'école Paul Bonnans VIAM/00001316	11 658 €	11 006 €* 11 006 €	-	18 %	<u>1 981 €</u>
<u>Observation</u> : *La dépense subventionnable est ramenée à 11 006 € au lieu de 11 658 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).					

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT	TAUX DE SUBVEN TION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
7) TOUFFAILES Aménagement d'un cheminement reliant le lotissement au bourg VIAM/00000908	17 151 €	17 151 €	-	31,20 %	<u>5 351 €</u>
8) TRÉJOULS Travaux place de Tréjouis VIAM/00001875	4 630 €	4 630 €	-	54 %	<u>2 500 €</u>

**DEMANDES DE SUBVENTIONS PRÉSENTÉES
DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CLASSIQUE
(dossiers déposés avant le 9 mars 2020)**

2^{ÈMES} TRANCHES

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVEN- TIONNABLE	TAUX DE SUBVEN TION	SUBVENTION DÉPARTEMEN TALE
9) CAZALS Sécurisation et traitement de la structure de la passerelle tranche 2 VIAM/00001981	158 505 €	65 249 € *	54 %	<u>35 234 €</u>
<u>Observation</u> : Première tranche de dépense subventionnable plafonnée à 80 000 € examinée à la présente commission dans le cadre de la liquidation de l'enveloppe 2016-2020. * La dépense subventionnable est ramenée à 65 249 € HT compte tenu du solde disponible de l'enveloppe communale 2016-2020				
10) NEGREPELISSE Travaux de construction de passerelles pour accès à l'île de Nègrepelisse – tranche 2 VIAM/00001998	150 000 €	70 000 €	12 %	<u>8 400 €</u>
<u>Observation</u> : Première tranche de dépense subventionnable plafonnée à 80 000 € examinée à la présente commission dans le cadre de la liquidation de l'enveloppe 2016-2020.				

TOTAL : 132 672 €

Le Président,

Christian ASTRUC